

Objectif

Établi en 1985, le prestigieux programme de Bourses d'études Richard J. Schmeelk est offert à des Canadiennes et Canadiens francophones et anglophones titulaires d'un baccalauréat qui souhaitent élargir leurs horizons sur les plans géographique et culturel en poursuivant des études supérieures dans l'autre langue officielle du Canada.

Les bourses d'études Richard J. Schmeelk Canada ont été établies par Richard J. Schmeelk. Elles visent à promouvoir l'harmonie et la collaboration entre les communautés canadiennes d'expression française et anglaise, ainsi qu'à favoriser les échanges culturels entre elles. Elles offrent aux récipiendaires l'occasion unique d'élargir leurs réseaux et de découvrir différents horizons au pays.

Nombre et valeur des bourses d'études/Durée du financement

Huit (8) bourses d'études Richard J. Schmeelk seront décernées à des étudiantes et étudiants poursuivant des études de maîtrise ou de doctorat à temps plein.

- Bourse d'études pour la maîtrise : 20 000 \$ par année scolaire, renouvelable jusqu'à concurrence de 40 000 \$ sur deux ans.
- Bourse d'études pour le doctorat : 10 000 \$ par année scolaire, renouvelable jusqu'à concurrence de 40 000 \$ sur quatre ans.
- Les étudiantes et étudiants anglophones venant d'une province autre que le Québec, et titulaires d'un baccalauréat qui désirent poursuivre des études en droit à l'Université Laval sont éligibles à une bourse de 10 000\$ par année scolaire, renouvelable sur 4 ans.

Les récipiendaires ne peuvent recevoir plus de 35 000 \$ par année en bourses d'études, toutes sources confondues. Une année scolaire débute en septembre et se termine en août. Les récipiendaires doivent déclarer toutes les bourses détenues au bureau des bourses de leur établissement ainsi qu'à la Fondation Schmeelk Canada. Le cas échéant, le montant de leur bourse d'études Richard J. Schmeelk sera réduit de sorte que le montant total des bourses d'études reçu ne dépasse pas la limite permise de 35 000 \$. Ainsi, pour obtenir le plein montant de la bourse Richard J. Schmeelk :

- Les étudiantes et étudiants à la maîtrise ne peuvent détenir plus de 15 000 \$ en bourses provenant d'autres sources;
- Les étudiantes et étudiants au doctorat ne peuvent détenir plus de 25 000 \$ en bourses provenant d'autres sources.

Des bourses de voyage peuvent être offertes par la Fondation Schmeelk Canada aux candidates et candidats sélectionnés et en faire la demande directement à la Fondation Schmeelk Canada. Veuillez consulter le site Web pour plus d'informations.

Critères d'admissibilité

Toute personne qui présente une demande doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Maîtriser le français et l'anglais;
- Détenir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente au Canada;
- Détenir un baccalauréat et prévoir d'entamer à l'automne 2024 des études à temps plein dans un programme de maîtrise ou de doctorat;
- Ne pas recevoir de salaire ou d'allocation spéciale d'un employeur pendant leurs études ;
- Avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 70 % ou l'équivalent au cours des trois derniers trimestres pour lesquels des notes sont disponibles. Les cours hors programme liés au perfectionnement professionnel ou personnel ne seront pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

Toute personne qui présente sa candidature doit satisfaire aux exigences d'inscription suivantes en fonction de la langue et de l'établissement d'enseignement :

- Les candidates et candidats francophones doivent être inscrits à University of Western Ontario (London, Ontario) ou à University of Calgary (Calgary, Alberta).
- Les candidates et candidats anglophones doivent être inscrits à l'Université Laval (Québec, Québec) ou encore à l'Université de Montréal (Montréal, Québec) ou ses établissements affiliés (Polytechnique Montréal et HEC Montréal).

Domaine d'études et exigences relatives au programme

- Les personnes qui présentent une demande doivent avoir été admises dans un programme de maîtrise ou de doctorat dans un domaine lié à l'administration des affaires, à l'informatique, au génie, à l'actuariat, à l'architecture, aux sciences politiques ou au droit*.
- Établissements admissibles :
 - University of Western Ontario
 - University of Calgary
 - Université Laval
 - Université de Montréal et ses établissements affiliés (Polytechnique Montréal et HEC Montréal)

- Les candidates et candidats doivent suivre leur programme d'études en personne et habiter dans les environs de leur établissement d'enseignement.
- Les candidates et candidats doivent poursuivre des études à temps plein conformément aux exigences de leur programme d'études et de leur établissement. Pour renouveler leur bourse (septembre-août), les récipiendaires doivent confirmer que leur dossier scolaire est en règle auprès de leur établissement et programme en fournissant un relevé de notes du dernier trimestre.

*Les études de droit ne sont admissibles que pour les titulaires d'un baccalauréat qui fréquentent l'Université Laval.

Processus de demande

La propriété de la demande revient à l'étudiante ou à l'étudiant, qui doit être admissible à la bourse d'études conformément aux lignes directrices du programme. Les étudiantes ou étudiants doivent veiller à ajouter l'adresse bourses@univcan.ca à leur liste d'expéditrices et d'expéditeurs autorisé.e.s dans les options de gestion de courriels afin de pouvoir continuer à recevoir les messages importants de Partenaires en bourses d'études Canada (PBEC).

Remarque : Conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, l'information relative aux demandes de bourse d'études ne peut être divulguée qu'aux tierces parties (parents, tuteurs ou tuteurs, etc.) qui ont reçu l'autorisation des personnes ayant présenté une demande. Pour ajouter une personne autorisée au dossier afin qu'elle puisse obtenir de l'information au sujet d'une demande auprès de PBEC en personne, par téléphone ou par courriel, il suffit de remplir la section « Accès à mon dossier » de la demande.

1. Les demandes doivent être soumises par l'entremise du portail en ligne au : <https://portal.scholarshippartners.ca/welcome/Schmeelk-FR/>.
2. La demande et les documents justificatifs doivent être reçus par PBEC au plus tard le **11 mars 2024, à 13 h (HE)**.
3. Les documents seront examinés par le personnel de PBEC afin de vérifier que toutes les exigences sont respectées.
4. Un accusé de réception de toutes les demandes sera envoyé par courriel une fois qu'elles auront été traitées par PBEC.
5. Les candidates et candidats doivent s'assurer que tous leurs documents ont été reçus et acceptés en consultant l'état de leur demande au <https://portal.scholarshippartners.ca/>.
6. La gestion des comptes sera effectuée par l'entremise du portail en ligne.

Documents justificatifs

2024 Les lignes directrices de la bourse d'études Richard J. Schmeelk

Les documents justificatifs décrits ci-dessous doivent accompagner la demande. Si certains de ces documents ne sont pas reçus ou approuvés, la demande sera jugée incomplète et ne sera pas évaluée.

1. Énoncé personnel sur la sensibilisation culturelle

Veillez décrire votre plan d'études et expliquer comment la bourse d'études Richard J. Schmeelk vous aidera à favoriser la sensibilisation aux différentes cultures, particulièrement entre les Canadiennes et Canadiens francophones et anglophones, ainsi qu'à stimuler les échanges entre elles et eux. (Maximum de 500 mots)

2. Dissertation sur les réalisations personnelles

Quelles sont vos plus grandes réalisations des trois (3) dernières années?

Veillez les décrire ainsi que les travaux que vous avez effectués pour y parvenir. (Maximum de 500 mots)

3. Lettres de recommandation

Deux (2) lettres de recommandation doivent appuyer la demande. L'une d'elles doit être rédigée par une ou un universitaire qui connaît les travaux de la candidate ou du candidat, et l'autre d'une personne hors du milieu universitaire qui connaît ses réalisations. Les lettres peuvent être rédigées en français ou en anglais. Elles doivent être dactylographiées sur papier à en-tête officiel, signées et datées par les personnes qui les ont rédigées dans les six mois précédant la date limite de présentation des demandes, et soumises en format PDF.

4. Relevés de notes

Un relevé de notes des trois derniers trimestres, c'est-à-dire pour la période allant de septembre 2022 à décembre 2023, est requis. Si la personne qui présente une demande n'était pas inscrite pendant cette période, les notes des trois derniers trimestres pour lesquels des notes sont disponibles seront acceptées. Les notes obtenues dans le cadre de l'enseignement à domicile ne seront acceptées que si elles ont été validées par un processus d'évaluation indépendant reconnu. Bien que le relevé doive être joint à la demande en ligne, la copie originale peut être exigée à tout moment pour en vérifier l'authenticité.

Processus de sélection

La sélection des titulaires de bourse est assurée par un comité formé de représentantes et représentants d'universités canadiennes choisis par PBEC. **La Fondation Schmeelk Canada n'a**

aucun droit de regard sur le choix des titulaires. La décision du comité concernant le choix des récipiendaires est irrévocable.

Le comité de sélection examine les demandes en s'appuyant sur les critères suivants :

- Démonstration d'un leadership exceptionnel par ses activités, réalisations et contributions à la société, et volonté de poursuivre sur cette lancée;
- Promotion de l'immersion linguistique ainsi que de l'harmonie et de la compréhension interculturelles entre les Canadiennes et Canadiens d'expression française et anglaise des diverses régions du pays;
- Mérite scolaire.

Les dossiers de candidature seront évalués en fonction de leur qualité et de leur pertinence. Le comité de sélection se réserve le droit de convoquer toute candidate ou tout candidat à une entrevue.

Versement

Le versement de la bourse d'études ne sera effectué qu'à la fin du processus d'acceptation de la bourse d'études et après l'examen et l'acceptation par PBEC de tous les documents justificatifs requis.

- PBEC versera le montant de la bourse à l'établissement d'enseignement au nom de la Fondation Schmeelk Canada.
- Il revient aux titulaires de veiller à ce que le paiement de leurs droits de scolarité soit effectué dans les délais prévus par leur établissement d'enseignement, peu importe la date de réception de la bourse d'études.
- L'établissement d'enseignement versera le paiement à l'étudiante ou l'étudiant selon les pratiques en vigueur.
- Selon la méthode de paiement utilisée, la réception du versement peut prendre de six à huit semaines après l'acceptation de la bourse d'études.
- Le financement ne sera versé que pour les trimestres d'études effectués après l'obtention de la bourse. La bourse d'études n'est pas rétroactive.
- Le versement ne peut être reporté à un prochain trimestre si le montant maximal en bourses d'études a été atteint pour l'année.

2024 Les lignes directrices de la bourse d'études Richard J. Schmeelk

Partenaires en bourses d'études Canada (PBEC), une division d'Universités Canada, administre le programme de bourses d'études au nom de la Fondation Schmeelk Canada. Le mandat d'Universités Canada est de contribuer à l'élaboration de politiques publiques relatives à l'enseignement supérieur et de favoriser la collaboration entre les universités et les gouvernements, le secteur privé, les collectivités et les établissements étrangers. Universités Canada est associée aux entreprises de premier plan de presque tous les secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 140 programmes de bourses d'études qu'elle offre aux entreprises, aux organismes gouvernementaux et à des fondations privées de partout en Amérique du Nord. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le www.univcan.ca.

Coordonnées

**Scholarship
Partners Canada.**
**Partenaires en bourses
d'études Canada.**

Réf. : *Bourses d'études Richard J.
Schmeelk*

Partenaires en bourses d'études
Canada
350, rue Albert, bureau 1710
Ottawa (Ontario) K1R 1B2

Tél. : 613 563-1236
Sans frais : 1 844 567-
1237
Courriel :
bourses@univcan.ca